

POLITIQUE « SURETE » DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

La politique « SURETE » du Grand Port Maritime du Havre a pour objet la protection des personnels, des installations, du patrimoine technique et des systèmes d'information contre toute menace matérielle ou immatérielle malveillante visant à porter atteinte à l'autorité portuaire ou à l'accomplissement de ses missions sur le périmètre géographique qui lui est confié.

Cette politique se décline en cohérence avec la politique d'entreprise globale et celle plus spécifique relative à la Qualité.

Le Grand Port Maritime du Havre considère comme essentielle la participation active de ses collaborateurs et leur implication dans la mise en œuvre d'une politique sûreté laquelle concourt à la fiabilité attendue de nos clients et partenaires.

Dans le respect des missions du Grand Port Maritime, nous engageons les personnels de l'établissement, chacun aux niveaux d'action et de responsabilité qui sont les siens, à :

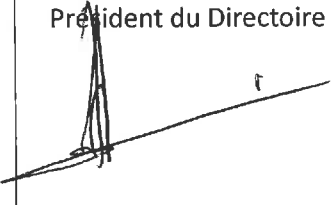
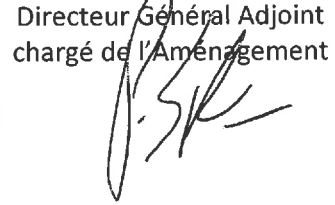
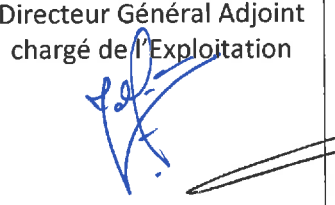

- Respecter les réglementations en matière de sûreté applicables à nos métiers et à nos ouvrages.
- Intégrer la sûreté de leurs marchandises comme l'une des attentes essentielles de nos clients susceptibles par ailleurs de favoriser la réalisation ou le développement de leurs activités sur le port.
- Evaluer les risques sûreté pesant sur nos infrastructures ou activités majeures notamment par un travail collaboratif avec nos parties prenantes ou nos partenaires portuaires.
- Développer une sensibilisation ou une formation appropriée du personnel aux aspects relatifs à la sûreté.

Garants de l'application de cette politique, nous adapterons en permanence nos modes d'action pour que nous puissions remplir efficacement notre mission de sûreté. Cette amélioration continue s'appuie sur notre programme de management de la sûreté. L'évaluation de la performance en matière de sûreté, notamment par l'analyse des résultats relatifs aux objectifs ou à l'utilisation de nos moyens, sera vérifiée au cours de revues de direction.

Cette politique Sûreté sera communiquée à l'ensemble du personnel, aux personnes extérieures travaillant pour notre compte ou à nos visiteurs.

Le développement des activités portuaires repose en partie sur notre capacité à maîtriser les risques pouvant peser sur elles. La sûreté y contribue donc pleinement. Nos actions et procédures, empreintes de cette logique, doivent en être la preuve.

Le Directoire, le **10 JUIL. 2014**

Hervé MARTEL Président du Directoire 	Paul SCHERRER Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement 	Vincent MALFERE Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation 	Hervé CORNEDE Directeur Commercial et Marketing HAROPA 
--	---	---	--